



Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75033 PARIS Cedex 01

LRAR n°1A 187 315 0926 6

Paris, le 28 septembre 2021

Objet : carrière de la Corderie à Marseille

Madame la Ministre,

Sites & Monuments, association nationale reconnue d'utilité publique, est attentive, depuis la mise au jour de la carrière grecque dite "de la Corderie" au devenir de ce site lié à la fondation de Marseille. Notre association vous a d'ailleurs adressé plusieurs courriers sur le sujet.

Dans votre réponse au dernier de ceux-ci, datée du 23 novembre 2020 (référéncée SP/SDMHEP/BCP/BM 2020/D/21093), vous évoquiez un rapport de M. Botton qui retenait trois hypothèses pour l'avenir de la carrière : la construction d'un bâtiment abritant l'ensemble des vestiges, l'enfouissement partiel ou l'enfouissement total du site.

Dans un communiqué du 22 septembre 2021, le préfet de région retient cette dernière possibilité. Elle ferait disparaître toute trace des découvertes, la « valorisation » du site évoquée à la fin du communiqué préfectoral apparaît alors bien abstraite.

Un tel choix, s'il devait être confirmé, nous semble une solution de facilité. Ainsi que nous l'avons écrit dans notre dernière lettre, en occultant ces éléments remarquables de l'histoire de Marseille, il décevrait beaucoup les habitants de la cité phocéenne.

Comme nous vous l'avons déjà demandé, nous souhaiterions, d'une part, avoir communication de l'étude de M. Botton et, d'autre part, que les associations puissent participer aux réunions sur l'avenir de ce site protégé.

Rappelons que le classement au titre des monuments historiques de la carrière antique avait d'abord été limité, malgré l'intérêt incontestable des vestiges situés à l'aplomb des constructions,

aux zones correspondant à l'emplacement des jardins de la future résidence. Remblayer les vestiges parachèverait ce processus en permettant au promoteur de réaliser ses plans initiaux, sans aucun égard pour le public, prié de se contenter d'une protection souterraine, toute théorique.

Dans l'espoir d'une évolution favorable de ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Sandrine ROLENGO
Déléguée départementale des Bouches-du-Rhône



Julien LACAZE
Président de Sites & Monuments - SPPEF